



Mes droits face a une reconnaissance abusive

Par **mapuce**, le **23/05/2012 à 15:00**

Bonjour,
je suis Mmd Fitte-Duval, je me retrouve dans la situation suivante, le père des mes 3 premiers enfants les ont abandonnés il y a un peut plus de 6 ans et depuis je n ai plus eu de contact. Selon des "oui dire" il semblerrais qu il vive en France mais avant de partir il c est bien assuré d avoir reconnu les enfants. ma question est la suivante que puis je faire pour retiré ses reconnaissance qui partt ou je vais en administration me bloque alor que l individu n a jamais rien fais pour eux et tel que je le connais ne ferrra jamais rien et surtt je ne veut surtt pas entreprendre de démarche pour une pension alimentaire car je serrais obligé de reprendre contacte avec lui et sa je ne le désir pas surtt quand je sais que ce serrra une galère pour le faire payé et il risquerrais de redevenir violent. Actuellement mes prestation familliale ont été diminuer de pratiquement 400 euros parceque selon eux l individu percevrais des revenus. donc que puis je faire?

Par **cocotte1003**, le **23/05/2012 à 15:18**

Bonjour,si effectivement c'est le pere des 3 enfants, vous ne pourrez pas faire grand chose tant que vous n'aurez passe un plus sérieux motif comme violence sur les enfants,
cordialement

Par **amajuris**, le **23/05/2012 à 15:47**

bjr,

si c'est le vrai père la reconnaissance n'est pas abusive mais tout à fait légitime.

le fait qu'il ne subvient pas à leurs besoins n' a aucun effet.

il faudrait qu'il mette en danger la vie de vos enfants communs pour que vous puissiez lui faire retirer l'autorité parentale.

cdt